

09 avr 2026 -11:54

Sécurité privée : qui est autorisé à exercer en Belgique ? Le SPF Intérieur publie les listes officielles des prestataires agréés

Bruxelles, 09 avril 2026 – Qui est réellement habilité à exercer dans le secteur de la sécurité privée en Belgique ? Pour permettre aux citoyens, aux professionnels et aux autorités publiques de faire appel à des prestataires fiables et légalement reconnus, le Service public fédéral Intérieur publie les listes officielles des entreprises et services agréés dans le secteur de la sécurité privée.

Accessibles librement au public et continuellement mises à jour, ces listes constituent la référence officielle pour vérifier quels acteurs sont autorisés à proposer et exercer des activités de sécurité privée sur le territoire belge. Elles offrent une information claire, fiable et transparente dans un secteur où la conformité et le professionnalisme sont essentiels.

“ La qualité et la fiabilité des acteurs de la sécurité privée constituent un élément essentiel de la sécurité collective en Belgique. En publiant ces listes actualisées, nous garantissons une transparence totale et donnons aux citoyens et aux organisations l’assurance de pouvoir compter sur des prestataires conformes, professionnels et soigneusement contrôlés ”

Philip Willekens
Directeur général de la DG Sécurité & Prévention du SPF Intérieur.

Un outil essentiel pour vérifier, choisir et agir en toute confiance

Véritable outil de référence, ces listes permettent notamment de :

- vérifier en quelques clics si une entreprise ou un service dispose de l’autorisation requise ;
- identifier les prestataires conformes aux exigences légales belges ;
- renforcer la confiance envers le secteur de la sécurité privée ;
- garantir une concurrence loyale entre les acteurs du marché ;



- soutenir les autorités publiques, entreprises et organisateurs dans leur choix.

Les listes actualisées et publiées concernent :

- les centrales d'alarmes ;
- les centrales d'alarmes eCall ;
- les entreprises de gardiennage ;
- les services internes de gardiennage ;
- les services de sécurité ;
- les activités de consultance en sécurité.

En offrant une vue claire et structurée du paysage belge de la sécurité privée, le SPF Intérieur contribue à une meilleure protection des citoyens tout en valorisant les acteurs professionnels qui respectent le cadre légal.

L'ensemble des listes est consultable en ligne [ici](#).

SPF Intérieur - Direction générale Sécurité et Prévention
Rue du Commerce 96
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 33 24
<https://www.besafe.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Responsable de la communication (FR)
+32 473 85 07 34
komlan.toulassimensah@ibz.be

